

## Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques auprès de la patientèle référée à la coordination de l'investigation en médecine interne pour une adénopathie

SI-OC-INF-0173

Référence à un protocole :	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> <u>SI-PROTOCOLE-102: Protocole de prise en charge optimale de la patientèle référée à la coordination de l'investigation en médecine interne</u>
Référence à une activité réservée :	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance
Champ d'application de l'OC :	Interne <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Interne et externe <input checked="" type="checkbox"/>

### SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE VISÉE

Prise en charge optimale de l'investigation chez une patientèle présentant une adénopathie.

### PROFESSIONNEL(S) HABILITÉ(S)

Personnel infirmier de la coordination de l'investigation du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM).

### INDICATION(S)

Patientèle de 18 ans et plus prise en charge par la coordination de l'investigation en médecine interne du CHUM.

### INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Assurer une prise en charge optimale de la patientèle dans la coordination de l'investigation en médecine interne.
- Améliorer le processus de prise en charge et ainsi diminuer les délais d'attente pour l'obtention d'un diagnostic.
- Diminuer les délais d'attente pour les examens et les tests diagnostiques nécessaires.
- Collaborer à l'évaluation globale de la patientèle (condition physique et mentale, tests diagnostiques réalisés) pour établir un diagnostic et un plan de traitement dans un délai optimal.

### CONDITION(S) D'INITIATION

Demande de consultation professionnelle faite par un-e médecin ou un-e IPS en lien avec une adénopathie.

### CONTRE-INDICATIONS

- ECOG  $\geq$  3 (nécessite hospitalisation ou patient hospitalisé).

- Aucun numéro de téléphone valide.
- Prise en charge ailleurs dans le réseau.
- Patient dont la condition clinique ne permet pas une coordination de l'investigation (exemple: patient non assidu à ses rendez-vous, barrière de langue, suivi complexe en raison d'un contexte psychosocial, etc.).

## PRÉCAUTIONS

Non applicable.

## IDENTIFICATION DU PRESCRIPTEUR AUTORISÉ RÉPONDANT

Médecin de garde en médecine interne.

## PROCÉDURE

Le personnel infirmier à la coordination de l'investigation identifie les bilans sanguins et les examens manquants selon les indications ci-dessous :

Bilans sanguins
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande les bilans sanguins suivants sur une requête d'analyse sanguine si absents au dossier ou si les résultats des bilans sanguins datent de <b>≥ 1 mois</b>. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ CRP, FSC.</li> <li>○ Bilan hépatique ALT, AST, bilirubine, phosphatase alcaline.</li> <li>○ Lactate déshydrogénase (LDH).</li> <li>○ Acide urique.</li> <li>○ Créatinine et électrolytes.</li> <li>○ Sérologie VIH.</li> <li>○ Hépatite B (HBSAg).</li> <li>○ Quantiféron (si jamais réalisé).</li> <li>○ INR, albumine.</li> </ul> </li> </ul>
Imageries
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier la date des dernières imageries.</li> <li>• Si les dernières imageries sont <b>≥ 3 mois</b>, demander les imageries suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Scan abdo-pelvien C+.</li> <li>○ Scan thoracique C-.</li> </ul> </li> </ul>

## LIMITES OU SITUATIONS POUR LESQUELLES UNE CONSULTATION AVEC LE PRESCRIPTEUR AUTORISÉ EST OBLIGATOIRE

Tel qu'indiqué dans la section contre-indication ci-dessus.

## RÉFÉRENCES/DOCUMENTATION

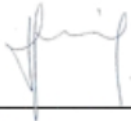
### Concepteurs :

Dr. Martial Koenig

Médecin et chef du service de médecine interne  
Direction des affaires médicales et universitaires (DAMU), CHUM

Alexis Lemasson	Infirmier clinicien à la coordination de l'investigation et trajectoires réseau Direction de la coordination et de l'accès et de la fluidité (DCAF), CHUM
Catherine Marceau	Infirmière en pratique avancée (intérim) Direction de la coordination et de l'accès et de la fluidité (DCAF), CHUM
<b>Collaborateurs :</b>	
Dre. Justine Munger	Interniste Direction des affaires médicales et universitaires (DAMU), CHUM
Alexis Lemasson	Chef de service à la coordination de l'investigation et trajectoire réseau (intérim) Direction de la coordination de l'accès et de la fluidité (DCAF), CHUM
Sarah Al-Ameri	Coordonnatrice des trajectoires réseau Direction de la coordination de l'accès et de la fluidité (DCAF), CHUM
Rahma Ben Salem	Infirmière clinicienne en pratique avancée – Trajectoire médecine Direction des soins infirmiers (DSI), CHUM
Barbara Dagenais	Infirmière clinicienne en pratique avancée – Trajectoire DCAF Direction des soins infirmiers (DSI), CHUM
<b>Date de la mise en vigueur:</b>	2025-08-28
<b>Date de la révision :</b>	

## APPROUVÉ PAR



**Dr Martial Koenig**  
Chef du service de médecine interne

25/08/2025

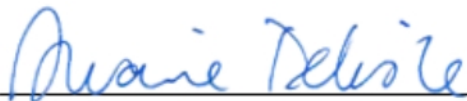
Date

LEMASSON Alexis  
Chef de service par intérim  
Coordination de l'investigation et des trajectoires réseau

**Alexis Lemasson**  
Chef de service de la coordination de l'investigation et trajectoires réseau (par intérim)

25 août 2025

Date



**Ariane Delisle**  
Conseillère cadre en organisation du travail en soins infirmiers et présidente du comité des activités interprofessionnelles (par intérim)

2025-08-25

Date

*Marie-Claude*

2025-08-14

---

*Marie-Claude Langevin*

---

Date

Cheffe du département de pharmacie

*Arline-Aude Bérubé*

---

2025-07-31

---

*Dre Arline-Aude Bérubé*

---

Date

Présidente du comité exécutif du Conseil des médecins,  
dentistes et pharmaciens



© CHUM tous droits réservés